



L'UNSA VOUS INFORME

Augmentation des cotisations prévoyance et frais de santé

A partir du 1er janvier 2024, nos cotisations au régime de frais de santé augmenteront de 18,15% et celles du régime de prévoyance de 4%.

Mais grâce à une négociation sur la répartition des charges, l'impact sera moindre : 38 % à charge des salariés et 62 % à charge de l'EFS (contre 40 % / 60 % jusqu'à maintenant).

Pourquoi ?

Augmentation des dépenses de santé (inflation, augmentation du nombre d'actes médicaux...)

Le régime de frais de santé est déficitaire (remboursements > cotisations)

Financement de la réforme des retraites

Réforme du 100 % santé

Hausse des consultations de 1,5€
hausse du tarif des soins dentaires
prise en charge des tests COVID
par les mutuelles, etc

Revalorisation de 5,4% du PMSS 2024
(plafond mensuel de la Sécurité Sociale)
sur lequel sont indexées les cotisations santé



L'accord restauration est en cours de renégociation

Pour le repas, vous êtes plutôt...



ou



?

DONNEZ NOUS VOTRE AVIS !!

L'accord restauration étant en cours de renégociation, l'UNSA vous propose de répondre à quelques rapides questions pour négocier l'accord au plus près de vos attentes. L'accord actuellement en vigueur date de 2008 !



INFIRMIER(E)S à l'EFS un métier en pleine mutation

Pour maintenir l'autosuffisance en PSL, tout le personnel infirmier de l'EFS doit s'adapter depuis des années à la pénurie de médecins. Une nouvelle évolution de métier et des responsabilités va encore se mettre en place très prochainement, avec la TMC apherèse, **sans que l'avis du personnel IDE, qui collecte tous les jours, n'ai jamais été recueilli.** L'UNSA s'interroge sur le vécu des équipes de collecte qui vivent la TMC sang total au quotidien et qui vont bientôt devoir exercer en TMC apherèse, dans un contexte d'accélération des objectifs de plasma. **Voici le sondage auquel l'UNSA vous propose de répondre :**



NOUVEAU PRÉSIDENT NOUVEAU DEPART ?

Frédéric PACOUD, nouveau président de l'EFS, a rencontré les OSR dès sa 1^{ère} semaine dans l'établissement.

L'UNSA lui a rappelé les attentes fortes des salariés et la nécessité de retrouver un dialogue social constructif au sein des instances régionales et nationales.

**Revalorisation salariale et révision de la classification,
amélioration des conditions de travail,
équilibre vie privée / vie professionnelle,
respect du personnel
respect des accords** sont des

IMPÉRATIFS !

Frais de déplacement des cadres autonomes

L'article 5.2.7 de l'ANATT a été modifié comme suit :

« les cadres autonomes se déplaçant entre **18 et 35 fois** dans l'année civile bénéficient d'**un jour de repos supplémentaire** sous forme de repos conventionnel par année pleine.

Les cadres autonomes se déplaçant **36 fois et plus** dans l'année civile bénéficient de **deux jours de repos supplémentaires** sous forme de repos conventionnel par année pleine. »

Le C2P évolue (compte professionnel de prévention)

Depuis le 1^{er} septembre 2023, le nombre de nuits pour obtenir des points a diminué.

Facteurs de risques professionnels	Intensité minimale	Durée minimale
Travail de nuit	1 heure de travail entre minuit et 5 heures	100 nuits/an
Travail en équipes successives alternantes (exemple : travail posté en 5x8, 3x8)	Travail en équipe impliquant au minimum 1 heure de travail entre minuit et 5 heures	30 nuits/an



Aménagement spécifique pour 2023: les seuils sont proratisés

Si vous avez été en contrat sur toute l'année 2023 :

- le seuil annuel à retenir pour « le travail de nuit » est de 113 nuits
- le seuil annuel à retenir pour « le travail en équipes successives alternantes » est de 43 nuits

L'UNSA vous informe

Retrouvez toutes les informations utiles dans notre livret
à télécharger en PJ et régulièrement mis à jour

Synthèse de l'ANAT et de la Convention Collective, dans ce livret, vous retrouverez tout ce qu'il faut savoir, toutes les informations ou règles à connaître quand on travaille à l'EFS.



Un certain nombre de sujets en attente ou en cours de négociation ne sont pas développés dans ce livret et feront l'objet d'une mise à jour après négociation.

Un syndicat, ça sert à quoi ?



Une question ? Contactez-nous :

efs@unsa.org

Travailler à l'EFS : GUIDE PRATIQUE

Documents de référence :
ANAT et Convention Collective EFS



CONTACTS :

Bretagne - Nicolas MARTIN : unsa.efs Bretagne@gmail.com

CPDL - Leila HAISE : unsa.cpd@gmail.com

GEST - Muriel RABIER : unsa.efs.gest@gmail.com

HFNO - Sylvie DUPRESSOIR : unsa.hfno@gmail.com

IDFR - Fabienne BIREN : fabiren3@gmail.com

Pour toutes les autres régions - Sylvie DUPRESSOIR & Leila HAISE : efs@unsa.org

Combien ça coûte ?

27,20€/an
Après déduction fiscale

La cotisation annuelle est de 80€ et 66 % sont déductibles de vos impôts sur le revenu

Bulletin d'adhésion à télécharger en PJ ou via le QR code :

